PRÉFET
DU CHER
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires
Mission appui au pilotage, juridique et communication

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet de réalisation d'un parc photovoltaïque
lieu-dit « Derrière Les Bois »
Commune de Charentonnay (18140)

Par arrêté préfectoral N° DDT 2023-016, **une enquête publique,** portant sur le projet susvisé, est prescrite **du mercredi 1er mars (14 heures) au vendredi 31 mars 2023 (18 heures), soit pendant 31 jours consécutifs.**

Cette enquête publique s'inscrit dans le cadre de demandes de permis de construire, déposées par les sociétés CHARENTONNAY PV et CHARENTONNAY PV 2 ;

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Charentonnay, lieu unique et siège de l'enquête. Il comprend une demande de permis de construire, accompagnée notamment d'une étude d'impact, d'une note de présentation non technique du projet ainsi que l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sur cette procédure.

Monsieur Yves VINZENT, directeur d'établissement du secteur industriel de la défense, en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier en versions :
- papier et également électronique, sur un poste informatique mis à disposition, à la mairie de Charentonnay, aux jours et horaires habituels d'ouverture, sise 54 Le Bourg,
- numérique, sur le site internet départemental de l'État (IDE) : www.cher.gouv.fr ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :
- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de Charentonnay, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- au commissaire enquêteur, qui se tiendra à sa disposition lors des permanences en mairie de Charentonnay les

- mercredi 1er mars 2023 de 14h00 à 18h00,
- mercredi 8 mars 2023 de 14h00 à 18h00,
- mercredi 15 mars 2023 de 14h00 à 18h00,
- mercredi 22 mars 2023 de 14h00 à 18h00,
- vendredi 31 mars 2023 de 14h00 à 18h00.

- par courrier déposé ou transmis par voie postale **à la mairie de Charentonnay** - à M. le commissaire enquêteur - enquête publique projet de parc photovoltaïque « Derrière Les Bois »
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-enquetepublique@cher.gouv.fr
- via le site internet départemental de l'État : www.cher.gouv.fr

Les correspondances, déposées en mairie ou transmises par voie postale, seront annexées au registre d'enquête. Les contributions transmises, par voie électronique, seront mises à disposition sur le site IDE.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher – DDT du Cher – Mission appui au pilotage, juridique et communication – 6, place de la pyrotechnie – 18019 Bourges Cedex, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à madame Lauriane PRADEAU – 55 allée Pierre Ziller – Sophia Antipolis – 06560 valbonne -Tel : 06 50 56 54 10 / 04 84 79 03 95 – Mail : lauriane.pradeau@tse.energy

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions, accompagnés de l'exemplaire du dossier mis à disposition au siège de l'enquête, le registre d'enquête et documents annexés, à monsieur le préfet du Cher - DDT du Cher - **dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête**.

Le dossier, ainsi que le rapport du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Charentonnay , à la préfecture du Cher auprès de la DDT et consultables sur le site internet départemental de l'État : www.cher.gouv.fr

Au terme de l'enquête publique et au vu du rapport, des conclusions et avis du commissaire enquêteur, monsieur le préfet du Cher est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté préfectoral, la décision relative à la demande de permis de construire.

Bourges, le 26 janvier 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental,
signé
Eric DALUZ